

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2497

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC du Centre-Ville - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle des avenues Gabriel Péri et Pablo Picasso**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le plan d'implantation du bâti sur l'îlot 1 de la ZAC du Centre-Ville de Vaulx en Velin, dont l'aménagement a été confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), implique une forme urbaine en angle et non en arrondi.

Il découle de ce plan d'implantation des délaissés de terrain le long de l'avenue Gabriel Péri qui seront rétrocédés à la Communauté urbaine dans le cadre général de l'achèvement de la ZAC mais aussi un débordement sur le domaine public actuel.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il convient donc d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle des avenues Gabriel Péri et Pablo Picasso, représentant une superficie de 36 mètres carrés.

La cession qui interviendra au terme de cette procédure s'effectuera à titre gratuit.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce projet de déclassement, toutefois des travaux de réaménagement de voirie sont nécessaires :

- la reprise complète du trottoir avec modification de la giration,
- la démolition-reconstruction de deux îlots,
- le déplacement des feux tricolores,
- le redressement du passage piétons,
- le réseau souterrain à reprendre.

Le montant de ces travaux, estimé à 40 000 € TTC, sera pris en charge par l'aménageur.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 1er avril 2004, un arrêté de monsieur le président en date du 19 avril 2004 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 juin 2004 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 19 avril 2004 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 juin 2004 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle des avenues Gabriel Péri et Pablo Picasso, ZAC du Centre-Ville à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la SERL d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle des avenues Gabriel Péri et Pablo Picasso, ZAC du Centre-Ville à Vaulx en Velin.

4° - Autorise la SERL ou ses ayant-droits à déposer un dossier de permis de construire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,